



ES



Educateur spécialisé



Portes ouvertes
le 13 février 2019
à IRTS Montpellier et IRTS Perpignan

à IRTS (Montpellier / Perpignan)

Diplôme d'Etat ES, grade Licence (niveau II)
en 3 ans

En formation initiale (financement Région), en situation d'emploi,
par l'apprentissage, par la VAE

Formation financée par le Conseil régional Occitanie

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale

Le métier

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

“ *Accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté* ”



Domaines d'activités

Aujourd'hui 59 600 éducateurs spécialisés (résultats enquête emploi 2017 UNIFAF) (...) exercent leurs fonctions dans les secteurs social, médico social et sanitaire.

Leurs activités se mettent en place auprès de personnes de tous les âges, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, aux besoins différents en fonction de leurs situations. Le contexte de ces activités peut être en milieu ouvert, comme en établissement. Les secteurs classiques des interventions sont la Prévention, la Protection de l'Enfance, le secteur du travail protégé, l'hébergement et l'accompagnement à la vie sociale et professionnelle des personnes (enfants et adultes) en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Le référentiel d'activités se décline en 4 axes interdépendants : l'établissement d'une relation éducative ; l'accompagnement éducatif d'une personne ou du groupe ; la conception, la conduite, l'analyse d'une action socioéducative au sein de l'équipe ; la veille professionnelle et la transmission.

La formation

THEORIQUE (1450 h.) ET PRATIQUE (2100 h.)

En alternance entre des temps de formation à l'IRTS (1450h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (2100h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC) :

DC 1

Accompagnement social
et éducatif spécialisé

500 h.

DC 2

Conception et conduite
du projet éducatif spécialisé

400 h.

DC 3

Travail en équipe
et communication
professionnelle

300 h.

DC 4

Dynamiques
interinstitutionnelles,
partenariats et réseaux

250 h.

+ Formation pratique (stages)
1820 h. en 3 périodes

- Un stage découverte des secteurs et des métiers du travail social (8 semaines)

Sur une durée de 48 semaines :

- Un stage d'initiation professionnelle
- Un stage de professionnalisation



Equipe

Equipe pédagogique :
Une équipe de formateurs et
de professionnels de terrain
avec un référent handicap

à Montpellier :

Référente pédagogique : Sophie Théron
Référente administrative : Stéphanie Vignon
Référente handicap : Corinne Ducrocq Laures

à Perpignan :

Référente pédagogique : Frédérique Roca
Référente administrative : Claire Altarriba
Référente handicap : Frédérique Roca

Pour candidater

Conditions d'accès

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au moins de niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leur acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'éducation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Calendrier

Inscription Parcoursup > à partir de janvier

De janvier à juin, pour les autres situations.

Résultats > juin

Rentrée > septembre

Allègements > Après la réussite aux épreuves d'admissibilité et d'admission, les personnes titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales peuvent demander à entrer directement en 2ème année de formation et faire leur formation en 2 ans.

Contact

infometier@irtsmontpellier.fr



+ d'infos
irtsmontpellier.fr
irtsp Perpignan.fr

irts Montpellier



irts Perpignan

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30 / contact@irtsmontpellier.fr

1, rue Charles Percier
66000 Perpignan
04 68 08 20 75 / contact@irtsp Perpignan.fr

Zoom sur la réforme

des diplômes d'Etat

ASS / CESF / EJE / ES / ETS

Textes de références (22/08/2018)

- Le décret n° 2018-734 du 22 Août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du Travail Social de niveau II
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au DE ASS (Assistant de service social)
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au DE CESF (Conseiller en économie sociale familiale)
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au DE EJE (Educateur de jeunes enfants)
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au DE ES (Educateur spécialisé)
- L'arrêté du 22 Août 2018 relatif au DE ETS (Educateur technique spécialisé)

Ce qui perdure en 3 points

- 1/ Les référentiels professionnels structurés en quatre Domaines de Compétences**, de Formation et de Certification. Sur les quatre Domaines de Compétences, deux sont communs à tous les diplômes : les DC3 Communication professionnelle et DC4 Dynamiques inter institutionnelles, partenariats et réseaux.
- 2/ L'organisation de la formation en 6 semestres**, l'attribution de 30 crédits par semestre et **180 crédits à l'obtention du diplôme**.

- 3/ Le nombre d'heures de formation :**

	DEASS	DECESF (3 ^{ème} année)	DEEJE	DEES	DEETS
Formation pratique	1820 h. 3 périodes de formation pouvant se dérouler sur 5 sites qualifiants	560 h. 1 période de formation pouvant se dérouler sur 2 sites qualifiants	2100 h. 4 périodes de formation pouvant se dérouler sur 5 sites qualifiants	2100 h. 3 périodes de formation pouvant se dérouler sur 5 sites qualifiants	1960 h. 3 périodes de formation pouvant se dérouler sur 5 sites qualifiants
Formation théorique	1740 h.	540 h.	1500 h.	1450 h.	1200 h.

Ce qui change en 7 points

- 1/ La reconnaissance de 3 années d'études après le Bac et d'un grade de Licence** (le grade n'équivaut pas au titre).
- 2/ Le processus d'accréditation des centres de formation en travail social** : ce processus se matérialise par un conventionnement avec une ou plusieurs universités. Le décret n° 2018-734 du 22 Août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social précise la présence et le rôle des enseignants chercheurs dans le processus de formation et la vie institutionnelle des centres de formation.
- 3/ La modification de la procédure de sélection :**

o Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles

ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation

o Les modalités d'accès à la formation sont les suivantes :

	Formation initiale (y compris contrat d'apprentissage)	Formation continue (y compris contrat de professionnalisation)
Modalités d'inscription	Parcours sup	Envoi du dossier à l'établissement de formation
Modalités d'admission	Dossier dématérialisé + entretien	Dossier + entretien

4/ • La définition d'un socle commun de compétences et de connaissances partagées.

Ses finalités sont :

- o Une approche intégrée des situations des personnes accompagnées
- o L'acquisition d'une culture commune propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux

Les compétences communes et partagées se déclinent comme ci-dessous :

- o Les compétences communes sont énumérées dans les domaines de compétences 3 et 4 de tous les diplômes : communication professionnelle, travail en équipe, dynamiques interinstitutionnelles, travail en partenariat et réseau.

- o Les compétences partagées : l'accueil et la compréhension des situations de vie des personnes, la mobilisation des ressources des personnes, la démarche de leur accompagnement, la conception des projets et des interventions, leur évaluation.

5/ • Des modifications dans les parcours de stage : Un premier stage obligatoire de 8 semaines apparaît pour tous les diplômes (sauf DE CESF). L'évaluation des stages est produite à partir des objectifs retenus à chacune des périodes. Chaque arrêté précise les volumes d'accompagnement ou de des stagiaires par un référent professionnel de même diplôme.

6/ • L'intégration dans les référentiels de formation des enseignements en Langue, Informatique et en Méthode d'initiation à la recherche.

7/ • Les modalités de certification :

o Sur la forme : les référentiels de certification ont été modifiés, ils introduisent de nouveaux supports de certification.

o Sur le plan de l'organisation des certifications :

- Les établissements de formation en travail social deviennent organisateurs des épreuves de certification à l'exception du mémoire.

- Les DRJSCS et les rectorats sont organisateurs de l'épreuve du mémoire de pratique professionnelle en fin de formation. Ils sont garants du cadre réglementaire de la mise en œuvre de la certification par les établissements.

- Les jurys des certifications pour tous les DE sont toujours composés d'un formateur ou un universitaire et d'un professionnel confirmé du secteur.



+ d'infos
irtsmontpellier.fr
irtsp Perpignan.fr

irts Montpellier



irts Perpignan

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30 / contact@irtsmontpellier.fr

1, rue Charles Percier
66000 Perpignan
04 68 08 20 75 / contact@irtsp Perpignan.fr



CFAS, IFOCAS, IRTS Montpellier et
IRTS Perpignan sont gérés par l'association
FAIRE Economie Sociale et Solidaire